

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 11 juillet 2025</b>	<b>N° 2025-347</b>

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108943-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	<b>Conseil du 11 juillet 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<b>N° 2025-347</b>

**BASSENS - Acquisitions foncières dans le cadre de projets agricoles - Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Le Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite**

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a l'ambition de fédérer les différents acteurs du territoire de la Rive Droite autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des thématiques sociales, environnementales, économiques et de santé. Il s'appuie sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur ce territoire, et sur la définition d'actions opérationnelles, comme : l'animation des différentes instances de gouvernance, l'accompagnement de projets agroécologiques, d'agriculture urbaine ou périurbaine, le développement d'outils de transformation mutualisés, ou encore, la sensibilisation du grand public à l'alimentation locale, durable et de qualité.

**2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole**

La commune de Bassens n'a pas reçu de subvention de Bordeaux Métropole au titre de ce contrat de co-développement sur la thématique agricole.

**3 – Caractéristiques du lot foncier et objectifs de l'acquisition**

La demande 2025 porte sur l'acquisition d'un terrain situé à proximité immédiate du domaine de Beauval. Il s'agit de parcelles agricoles d'une superficie totale de 18 984 m<sup>2</sup> et négociées à 3,95 €/m<sup>2</sup>. Ce foncier est classé en « Ag - zones agricoles génériques » au PLU.

Cette acquisition doit, dans le cadre du PAT de la Rive Droite, renforcer la capacité d'agir en permettant la future installation d'une exploitation maraîchère.

**4 – Budget prévisionnel de l'acquisition foncière**

Par délibération du 31 mars 2025, la commune de Bassens sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 35 000 €, ce qui représente 50 % du budget prévisionnel d'un montant global de 70 000 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL HT 2025				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Lot foncier	70 000	Commune de Bassens	50	35 000
		Bordeaux Métropole	50	35 000
Total dépenses	70 000	Total recettes	100	70 000

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2024-2027 conclu avec Bordeaux

Métropole, et figure dans la fiche « Acquisitions foncières dans le cadre de projets Nature-Agriculture » (C060225). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention Nature et Agriculture métropolitain.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

**VU** la délibération du conseil municipal n°45746 de la commune de Bassens en date du 31 mars 2025,

**VU** le dossier de demande d'aide présenté par la commune de Bassens en date du 2 avril 2025,

**VU** la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027 (fiche action n°C060225 « Acquisitions foncières dans le cadre de projets Nature-Agriculture »),

**VU** la délibération métropolitaine relative au règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation, en date du 12 avril 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir les politiques et les stratégies visant au développement de l'agriculture locale,

#### **DECIDE**

**Article 1** : une subvention d'un montant de 35 000 € est attribuée à la commune de Bassens pour le financement de l'année 2025 de l'opération « Acquisitions foncières dans le cadre de projets agricoles ».

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée.

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2025 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,